
 DECRET N° 2020/680 DU 03 NOV 2020

portant inscription au tableau d'avancement de grade au choix de neuf (09) Commissaires de Police au grade de Commissaire de Police Principal au titre de l'année 2020.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant organisation du régime des pensions civiles et ses divers modificatifs ;
- Vu** le décret n° 75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** le décret n° 2001/066 du 12 mars 2001 fixant l'échelonnement indiciaire des cadres de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n°2017/591 du 04 décembre 2017;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et ses divers modificatifs;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/592 du 04 décembre 2017 ;
- Vu** l'arrêté n° 565/CAB/PR 19 novembre 2012 fixant l'organisation et le fonctionnement des organes consultatifs de la Sûreté Nationale;
- Vu** la décision n° 504/DGSN/SG/SDGA du 08 avril 2020 portant convocation en session ordinaire des Commissions Administratives Paritaires de la Sûreté Nationale au titre de l'année 2020,

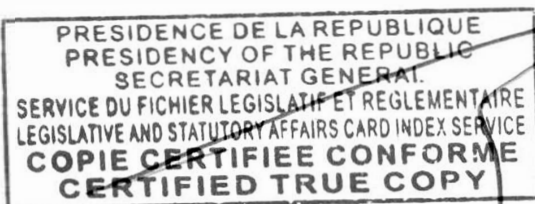
DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Les Commissaires de Police ci-après désignés, sont inscrits au tableau d'avancement de grade au choix au grade de Commissaire de Police Principal au titre de l'année 2020.

1.	BIAKOLO AKOA MICHEL	Mle	703 723-M
2.	NDO NDEMBA FERNAND	Mle	703 745-S
3.	NGALIM JULIUS SUNJOH	Mle	147 030-A
4.	HONBA FRANCOIS	Mle	520 700-S
5.	ADAMOU BABA	Mle	251.005-D
6.	YEKEME né vers 1962	Mle	156 147-C
7.	ODELIA MUGUH TOTAH épouse TEYOU	Mle	502 256-N
8.	ONDOUA MARTIN GERVAIS	Mle	362 333-B
9.	DJOUVOUNA NOYONG MICHEL	Mle	147 265-G

ARTICLE 2.- Le Ministre des Finances et le Délégué Général à la Sûreté Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le **03 NOV 2020**



Paul BIYA